

VILLE DE PULNOY
CR n° 2020 – 96 / SA

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020

Étaient présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL CASTELA D. ZIETERSKI N. JACOB DANNEBEY FRANCHE L. ZIETERSKI MATHIS SIMEANT SCHIEL CORBERAND DEHAYE PIGNOT DENIS MASSON BABIN ENEL PERROLLAZ BEN ISMAIL

Excusés :

N. HOUDRY a donné pouvoir à S. DUSSIAUX jusqu'à son arrivée.
V. BADER a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
L. WEHRLÉN a donné pouvoir à M. OGIEZ
C. JACOB a donné pouvoir à ML. MASSON (absente pour la première délibération)
A. ANDRE a donné pouvoir à A. CASTELA
D. DEVITERNE

Absent :

Secrétaire : C. MATHIS

Au regard de l'actualité, le Maire souhaite que l'assemblée délibérante puisse rendre hommage à Samuel Paty et aux victimes de l'attentat de Nice. Les membres de l'assemblée observent une minute de silence.

Arrivée de JDn.

Le Maire rappelle la déclaration du Président de la République annonçant le confinement. Il remercie les services qui ont aménagé la salle du conseil en urgence pour permettre cet après-midi la célébration d'un mariage initialement prévu samedi. Le Maire souhaite qu'en cette période difficile, les gens se soutiennent, soient solidaires avec les malades. Il est important de penser également aux soignants. Il pense que l'activité économique va à nouveau subir un grand choc. A l'approche de l'hiver, le Maire demande la mobilisation des élus pour pouvoir être à l'écoute des concitoyens.

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 octobre 2020

Pas de commentaire.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de commentaire.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des questions orales de la part du groupe opposition. Les réponses seront apportées en fin de conseil.

1/ Conventions avec le Centre de Gestion pour missions facultatives _SD

SD explique que le Centre de Gestion accompagne les établissements publics et les collectivités territoriales dans leurs missions « Ressources Humaines ». Les communes disposant de moins de 350 salariés doivent obligatoirement adhérer au Centre de gestion. Le coût de cette adhésion est de maximum 0,8% de la masse salariale, révisable annuellement. Cette adhésion permet de financer les missions obligatoires remplies par le Centre de Gestion : organisation de concours de recrutement et d'examens professionnels, publicité des créations et vacances d'emplois (bourse de l'emploi territorial départemental), fonctionnement des instances de dialogue social, secrétariat des instances médicales, calcul du crédit de temps syndical et remboursement des charges salariales y afférant, reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, etc.

Le Centre de gestion propose aussi des missions facultatives. Pour ce faire, le Centre de gestion avait créé une Société Publique Locale (SPL) mais en décembre 2019, un courrier du Préfet a mis en avant des irrégularités de cette SPL sur le plan juridique. Le Centre de gestion a repris les missions de la SPL le temps de changer les statuts de la SPL.

Le Centre de gestion propose 10 conventions pour ces missions facultatives :

➤ Des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité :

- Une convention **Forfait de base** pour la gestion des carrières, les conseils statutaires individualisés, etc.
- Une convention **Mission de médecine professionnelle et préventive** pour assurer la surveillance médicale des agents.

Ou

- Une convention **Forfait de gestion des dossiers d'assurance statutaire** pour le suivi des dossiers de demandes de remboursement liés aux sinistres inclus dans les garanties du contrat d'assurance statutaire souscrit auprès du centre de gestion.
- Une convention **Forfait de gestion des dossiers d'assurance prévoyance** pour suivre les adhésions individuelles et les dossiers de demandes de prestations dans le cadre d'une convention signée avec le centre de gestion.
- Une convention **Forfait retraite**, réservé aux collectivités de plus de 40 agents, recouvrant le montage des dossiers et l'étude du droit de départ en retraite.
- Une convention **Mission d'assistance à l'établissement des paies des agents.**
- Une convention **Mission personnel temporaire** permettant la mise à disposition d'agents (équivalent d'un service intérimaire).
- Une convention **Mission Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST).**

- Des missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière de la collectivité dans le cadre d'une **Convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles**. Cette convention permet d'accéder à des prestations facturées à l'acte comme par exemple le montage de dossier de retraite, les campagnes de vaccination (antigrippe, leptospirose...).

Pour Pulnoy, il est proposé de souscrire 3 conventions payables par forfait et une convention payable l'acte :

- Forfait de base
- Forfait santé
- Gestion des dossiers d'assurance statutaire
- Une convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles

Le Maire remercie SD pour la clarté de son exposé.

FP évoque le projet de loi de mars qui vise à redéfinir les missions des centres de gestion, projet de loi ayant un écho fort auprès des sénateurs. FP demande quelle assurance la commune a-t-elle de voir perdurer les missions confiées au Centre de Gestion à travers les conventions évoquées dans la délibération et quels échos la commune a-t-elle sur ce projet de regrouper les Centres de gestion. FP poursuit en disant que les SPL sont une mode et vont tendre à disparaître.

SD répond qu'à ce jour, le Centre de gestion continue de produire les prestations souscrites. Concernant le projet de loi, les communes seront consultées. Pour SD, il n'est pas souhaitable de se priver de ces prestations, même pour un ou 2 ans. Le Centre de gestion apporte de bons conseils en matière de ressources humaines.

Le Maire précise que les communes seront impliquées.

SD ajoute qu'il s'agit de conventions qui pourront être amendées.

Vote : unanimité

2/ Marché de gestion et d'exploitation de la structure les Loupiots – avenant relatif à l'augmentation du prix du marché _SD

SD rappelle le marché conclu avec l'AFR, pour la période 2019 – 2023, pour la gestion de la crèche. Le montant annuel de la prestation est de 120 000 € révisables annuellement. Pour 2020, la révision a été de +1,11 %. En août dernier, la commune a été sollicitée par l'AFR pour permettre l'embauche d'une apprentie pour 3 ans, pour un montant de 33 608,20 €. SD expose la démarche entreprise, préalablement au conseil municipal de ce jour : comité de pilotage financier, Commission d'Appel d'Offres, Commission finances. En 2021, le coût de l'apprentie n'est pas élevé du fait de l'aide de 8 000 € de l'Etat. Le coût augmente ensuite car l'apprentie prend de l'âge.

Arrivée de NH.

Le Maire souhaite apporter une vision plus globale sur ce dossier. Aujourd'hui, cette délibération qui motive principalement la réunion du jour est le travail de la crèche, notamment grâce à la nouvelle directrice. A travers cette délibération, il y a le respect des engagements pris devant la population de développer l'apprentissage. Le budget présenté en comité de pilotage est pessimiste, basé sur une gestion prudentielle, mais toutes les conditions sont favorables pour avoir un bon état de fonctionnement.

FP demande comment se fait-il qu'un financement supplémentaire soit nécessaire puisque les années passées, il y avait déjà une apprentie dans les effectifs de la crèche.

ZBI dit qu'il est intéressant de recruter et demande qui recrutera. La mairie en tant de financeur ? l'AFR ?

SD répond qu'une apprentie était en effet déjà en place et que la mairie a comblé un déficit en 2019 pour financer, à un moment donné, l'apprentie. Les projections financières présentées par l'AFR ont été analysées par la mairie. Concernant le recrutement, la mairie aura un droit de regard.

Le Maire précise que le comité de pilotage a pris le soin de vérifier les comptes. Concernant le recrutement, 3 apprenties pulnéennes sont déjà en lice.

SD ajoute que Mme Mansuy, la directrice de la crèche fait preuve d'ouverture.

Le Maire était présent à l'Assemblée Générale de l'AFR qui montre un certain dynamisme.

Pour **AC**, le recrutement d'une apprentie est une excellente chose car à la fin de son apprentissage, elle pourra travailler.

FP a repris la projection financière du coût de l'apprentie et ne trouve pas les mêmes chiffres. Avec les aides auxquelles pourraient prétendre l'AFR, l'augmentation du montant du marché serait de 1,03% et non 5,34%. D'après les informations prises, la Région Grand Est finance aussi l'apprentissage. Il n'y a pas que l'Etat qui finance. La Région pourrait permettre une exonération des charges patronales. FP est donc surpris du reste à charge annoncé pour la commune. Pour lui, il serait moins élevé grâce à l'aide de la Région.

Arrivée de MLM.

SD vérifiera les propos et une note de réponse sera apportée à FP.

Le Maire s'étonne de ces données qui mettent en cause l'étude proposée par l'AFR. Les écarts annoncés semblent astronomiques.

Vote : 3 abstentions (J. ENEL, F. PERROLLAZ, Z. BEN ISMAIL) / 23 pour

3/ Rapport d'activité et de développement durable 2019 de la Métropole du Grand Nancy - Pulnoy_NH

NH commente le diaporama ci-joint.

Le Maire rappelle que la Métropole du Grand Nancy est composée de 256 000 habitants et élargie à 350 000 avec le bassin de vie. Si Pulnoy était restée en dehors de la Métropole, beaucoup de choses ne pourraient être faites. Il donne l'exemple du compost dont la restitution est annulée jusqu'à la fin de l'année. Il explique que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a baissé sur l'état de Taxe Foncière.

FP remarque que c'est le rapport développement durable qui est intégré dans le rapport d'activité, et pas l'inverse. Cela démontre qu'il reste du chemin à faire. Ce rapport comporte beaucoup – trop de chiffres mais sans comparaison avec les années antérieures. Il est difficile d'orienter une politique communale avec tous ces chiffres. Il faudrait les adapter pour permettre aux habitants de se les approprier et de faire une vraie communauté de destin.

Le Maire répond que les chiffres sont volumineux mais ils font prendre en compte que la Métropole n'est pas une équipe d'amateurs.

NH fait remarquer que le rapport complet ne comporte pas que des chiffres. Pour le citoyen, auquel ce rapport est destiné, il n'y a pas tellement de chiffres, il y a des thématiques. Un citoyen peut s'y retrouver.

FP prend l'exemple des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans une thématique environnement, cela ne parle pas au citoyen.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

4/ Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy _MLM

MLM commente le diaporama ci-joint.

Le Maire précise que la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères a encore baissé en 2020. Chacun fait des efforts, chaque habitant consacre 100€ pour recycler. Il souhaiterait que les gens comprennent que cela coûte encore plus cher quand les déchets finissent à côté des moloks et que ce sont les services municipaux qui ramassent.

FP constate qu'en 2019 il n'y a pas eu de nouvelles grandes idées. En 2 ans d'idées (2018 – 2019), il ne s'est pas passé grand-chose. On a réfléchi, on a réfléchi et puis rien. Depuis 2017, les élus n'ont pas été écoutés. Il faudrait que la Métropole n'entende plus seulement mais écoute les élus communaux.

MLM répond qu'en matière de tri sélectif, l'avancée n'est pas petite mais grande puisqu'à partir du 1^{er} novembre prochain, les emballages plastiques pourront être triés. C'est une bonne évolution. Des groupes de travail sur des sujets tels que les bio déchets, la collecte des encombrants en porte à porte vont se mettre en place avec les nouveaux élus.

LZ précise que les Repairs Café fonctionnent bien, sur les 3 communes. En 2020, il y a eu malheureusement beaucoup d'annulations. Celui prévu en novembre est annulé.

Le Maire conclut en disant qu'il n'y aura pas d'arrêts dans le ramassage, contrairement au 1^{er} confinement. Les déchetteries ne sont pas fermées.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

5/ Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy _DZ

DZ présente le diaporama ci-joint et commente les chiffres de Pulnoy. Pulnoy a connu une augmentation de consommation d'eau de 9,88%, la plus importante du Grand Nancy après la commune de Saint Max, due à la finalisation des résidences vertes (L'augmentation constatée sur la commune de Saint-Max résulte notamment de la régularisation de volumes consommés en 2018 mais facturés en 2019 pour des raisons d'inaccessibilité de compteurs en 2018).

A Pulnoy, il reste un branchement en plomb qui a été vérifié en 2018, qui n'a pas été changé en 2019. A Pulnoy, il y a 24,13 km de réseaux d'eaux pluviales, 19,89 km d'eaux usées et 5,16 km de réseaux unitaires à réparer (dont la rue du Roussillon).

Le Maire remarque que ce rapport comporte encore beaucoup de chiffres. Il a pu constater que les travaux réalisés au plan d'eau ont bien fonctionné avec les grosses intempéries d'avant le confinement. Il y a eu ensuite la sécheresse, les arbres ont souffert, les arbres autour du city stade de la Masserine vont d'ailleurs être coupés.

FP fait remarquer que les travaux de renaturation du Grémillon ne sont pas terminés puisque les études montraient qu'il devait être procédé à la réapparition des sources. Souvent, il y a des études, et encore des études et puis rien et donc des dégâts en cas d'inondations. Il y a donc encore des travaux à faire au Grémillon. Une vigilance va devoir être de mise sur le prix de l'eau pendant les années à venir.

Le Maire propose de reprendre ce dossier avec **FP**.

ZBI demande combien de dossiers ont été déposés à ce jour au titre de la sécheresse.

Le Maire répond qu'il n'a pas le chiffre en tête mais qu'il y a beaucoup de demandes. Il annonce une vingtaine de dossiers, sur une appréciation personnelle. Il demandera au service urbanisme. Le nécessaire sera fait pour que les Pulnéens obtiennent gain de cause.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Le Maire donne lecture des questions orales de l'opposition (PJ).

Il répond que le site CARFAR a été en permanence assailli par des mauvaises fréquentations. Il a demandé le péril imminent, donc le site a été sécurisé aux frais du propriétaire.

Le Maire donne les éléments de réponse aux 2 questions orales.

CARFAR : La commune n'a pour l'instant pas été destinataire d'éléments concernant les résultats des analyses ; dans l'absolu, elle n'a pas à l'être, il appartient à European Home (qui a commandité ces études) de les collecter, les analyser et de présenter à la commune des éléments concrets soit :

- Pour prouver l'absence de pollution,
- Une synthèse de la nature de(s) la pollution(s), et le plan de dépollution (de mémoire, cela s'appelle plan de gestion) qui sera mis en œuvre pour "nettoyer" le sol pour permettre l'émergence du projet.

Normalement, cette procédure était à la charge de CARFAR, il semble qu'un accord entre CARFAR et EH soit intervenu pour cette tâche (il ne nous appartient pas d'en connaître les termes).

Sitôt que nous aurons ces éléments (preuve d'absence de pollution ou plan de gestion) nous la transmettrons à la Métropole, qui de son côté, la transmettra à la MRAe (Mission Régionale pour l'Environnement; autrement dit : l'Etat); l'Etat rendra son avis, qui permettra à la procédure de déclaration de projet (pour le changement de zonage) de se poursuivre. Cela devrait durer de 6 à 8 mois après enquête publique.

L'enquête publique devrait être lancée sitôt que l'avis de la MRAe sera connu puisque la métropole devra présenter ces éléments à l'enquête.

Pour les liens : la Métropole est compétente en matière d'urbanisme, elle accompagne la commune qui elle-même accompagne le projet EH qu'elle a élaboré en concertation avec l'aménageur.

A ce jour, nous ne pouvons pas annoncer de délais faute d'éléments à communiquer à la Métropole sur la pollution (ou non) du site ; au mieux, il est envisageable que cela prenne encore quelques mois.

BELIN : A ce jour, nous attendons toujours la possibilité d'obtenir les clefs du bien pour le visiter; juger de son état et de la pertinence de poursuivre ou non le projet qui, pour le moment n'est pas plus élaboré ; soit nous le poursuivrons, suivant la compatibilité des critères fixés par l'EPFL en lien avec SCALEN - si nous activons la convention d'acquisition par voie de préemption (signée par les deux parties)-, soit nous étudierons la pertinence d'une acquisition par voie amiable (financement / crédit bancaire...).

Notre notaire est en lien avec l'étude notariale des héritiers.

Avant de clore la séance, le Maire annonce que le Président de la Métropole a annoncé cet après-midi que la vie démocratique devait se poursuivre malgré le confinement. Le Maire souhaite que le Conseil prévu le 17 novembre puisse se tenir.

PULNOY, le 9 novembre 2020

Le Maire

Marc OGIEZ



Le secrétaire de séance,

Corinne MATHIS

A blue ink signature of Corinne MATHIS, consisting of several overlapping loops.